

NOTES  
HISTORIQUES  
SUR  
RÉGNIE  
EN  
BEAUJOLAIS

*réunies par*

Louis - François Trichard

*ancien Maire de Régnie.*



# Des origines au 17<sup>ème</sup> siècle <sup>1</sup>

Au temps des Gaulois, le pays qui fut plus tard le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, était habité par une peuplade celtique : les Segusiaves. C'étaient des paysans qui menaient paître leurs troupeaux de porcs et de bœufs sous les arbres ou dans les clairières des forêts qui couvraient le pays. Ils habitaient des chaumières isolées, aux entrées de branchages et de paille, situées au bord des cours d'eau ou à la lisière des bois. Là et là, sur les éperons des collines, ils élevaient des oppida, petites forteresses entourées de murs en pierres sèches, où, en cas de danger pressant, ils se réfugiaient avec leurs familles et leurs troupeaux.

Les Segusiaves furent d'abord indépendants ; mais plus tard pour résister à leurs puissants et turbulents voisins : les Évernes et les Allobroges, ils se placèrent sous la protection des Éduens, dont ils devinrent les clients ou sujets.

Les Segusiaves ne prirent pas



une part très active à la guerre d'indépendance gauloise, sauf cependant vers la fin, où ils fournirent, de gré ou de force, leur contingent à Vercingétorix. Leur attitude conciliante envers les conquérants leur valut d'être traités avec bienveillance par les Romains. Jules César les dégagna de la clientèle des Eduens et leur donna une existence distincte. Il paraît avoir partagé le pays en cinq cantons ou pagi<sup>①</sup>. Le pagus se subdivisait en de nombreux agri, c'est-à-dire en territoires qui portaient le nom d'un village de quelque importance. Nègrie sera compris dans l'ager Tilliacensis (Tillie) qui faisait partie du pagus Matisconensis (Mâcon).

Agrippa, gendre d'Auguste, construisit quatre grandes routes partant de Lugdunum (Lyon) qui était à cette époque la capitale de la Gaule. Une des plus importantes était la voie de l'Océan, passant à Assa-Paulini (Anse) Lunna (Belleville) Mâcon, Châlon, Autun, Reims, Tournai et aboutissant à Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer). Ces voies romaines étaient solidement

① Description du pays des Siquisaves par. A. Bernard - Lyon 1858.



construites, pavées de larges dalles à surface biseignée et bordées de trottoirs pour les piétons. Des voies principales partaient des voies secondaires (compendium). Une de ces voies compendiaires se détachait de la voie de l'Océan à Vienna, passait à St Jean d'Ardières, Tournas, Curoux; St Jacques des Arêts, Germolles, Eramayes, St Point, Cluny, Autun. C'est le chemin longeant en partie la commune de Régnier, à l'est et connu sous le nom de "Chemin ferré" ou "Chemin des Romains".

À la faveur de la "paix romaine" les villes et les bourgades se multiplièrent dans le pays; on entreprit le dessèchement des marais et le défrichement des forêts; l'étendue des terres arables s'accrut; de grands domaines ruraux s'établirent. Chacun avait l'étendue d'un village et portait le nom de villae. Une villa comprenait généralement des terres de toute nature: champs, vignes, prés, forêts. Des hommes de toutes les conditions sociales y habitaient: esclaves, tenanciers, affranchis, hommes libres. Le territoire y était divisé en deux parties, l'une qui était aux mains des tenanciers, l'autre que le propriétaire



gardait pour lui et faisait cultiver par le groupe servile ou familia avec l'aide des tenanciers. La villa se divisait en villa urbaine (habitation du maître avec ses dépendances) et en villa rustique (logement des esclaves, des tenanciers, avec les dépendances nécessaires à la culture : granges, moulins, celliers, etc...). Les villas reçoivent généralement le nom de leur propriétaire. Régné paraît tirer son nom d'une gentilité (nom de famille) gaulois Rennius, dérivé du nom du fleuve Renos, considéré comme dieu et devenu nom d'homme<sup>①</sup>. L'origine gallo-romaine de cette commune est confirmée par des débris de poterie et des pièces de monnaie qui ont été trouvés sur son territoire.

Dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, le christianisme se répandit en Gaule, à Tienne et à Lyon d'abord; les premiers chrétiens eurent à subir des persécutions qui ne cessèrent qu'en 312 lorsque l'empereur Constantin eut embrassé le nouveau culte et que le christianisme fut devenu la religion de l'Etat.

La religion du Christ s'établit

① Les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine par l'abbé A. Devaux - Lyon. Mongin - Rusand 1898.



d'abord dans les villes ; elle pénétra plus lentement dans les campagnes ; ses progrès furent au début assez lents et l'Eglise ne parvint à sa complète organisation qu'au V<sup>e</sup> siècle. Elle adopta comme circonscriptions ecclésiastiques les circonscriptions administratives de l'Empire romain. Et la civitas, correspond l'évêché ou diocèse ayant à sa tête un évêque ; celui qui résidait au chef-lieu ou métropole, portait le titre de métropolitain. Dans les campagnes, les églises étaient rares ; les paroisses et le clergé paroissial ne se constituèrent que beaucoup plus tard, vers le VII<sup>e</sup> siècle.

Le territoire de Régnie, se trouvait dans le diocèse de Mâcon qui était séparé de celui de Lyon par une ligne partant de la rive droite de la Saône, à l'embouchure de la rivière de l'Orby, entre S<sup>t</sup> Romain et le port de Choisey et laissant dans le diocèse de Mâcon :

Lancie, Régnie, Durette, Claveisolles, Lamure, Grandis, Cullize, etc...<sup>①</sup>

Aucun document ne nous permet de préciser à quelle époque Régnie fut

① Charvot. Introduction, au Cartulaire de S<sup>t</sup> Vincent. de Mâcon.



érigé en paroisse; il paraît probable qu'il y eut primitivement une chapelle sous le vocable de S<sup>t</sup> Martin. Cette chapelle est mentionnée dans diverses chartes du Cartulaire de S<sup>t</sup> Vincent de Mâcon<sup>①</sup>.

Au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, les Barbares commencèrent à attaquer l'Empire romain. Les Burgondes s'installent dans la vallée de la Saône et du Rhône jusqu'à la Durance; ils sont les maîtres de cette région bourguignonne et beaujolaise qui passe ensuite au pouvoir des Francs. On sait que les derniers rois mérovingiens cessèrent de gouverner par eux-mêmes et laissèrent l'exercice du pouvoir à des fonctionnaires appelés "maires du palais". D'autres fonctionnaires nommés "Comtes" administraient le pays au nom du roi; choisis parmi les grands propriétaires du pays, ils cherchaient à se rendre indépendants et à transmettre leur charge à leurs enfants; à cette époque, Régnier était dans le comté de Mâcon.

Lorsque les Sarrazins envahirent

①. Cartulaire de S<sup>t</sup> Vincent de Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné, publié par M. G. Raquet, archiviste de Saône-et-Loire - (Mâcon. Protat 1864)



la France dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, ils pillèrent la vallée du Rhône et remonterent jusqu'à Autun, dévastant tout sur leur passage. C'est probablement lors de cette tourmente que l'antique Lunna disparut pour renaître plus tard sous le nom de Belleville.<sup>①</sup> Un monastère de religieuses, appelé N.-D. de Pelage qui existait à l'endroit où s'élève l'église actuelle d'Avenas, fut détruit; les religieuses furent massacrées ou dispersées. L'abbesse Anstrude échappa à ce massacre et pour sauvegarder les biens de son abbaye, elle les remit à Charlemagne. A la mort du grand Empereur, l'évêque de Mâcon, Hildebold réclama à Louis le Débonnaire le dépôt confié à son père par l'abbesse. Louis rendit au Chapitre de S<sup>t</sup> Vincent de Mâcon tous les biens que son père avait reçus d'Anstrude et y ajouta quelques autres encore situés dans le Lyonnais.<sup>②</sup> Il est probable qu'une partie, sinon la totalité de Régnie' était au nombre de ces biens rendus puisque,

①. D'Aigueperse. Recherches sur l'emplacement de Lunna. (Perrin 1852.)

②. F. Cucherat. Les origines du Beaujolais et l'autel d'Avenas. (Lyon - Mougin - Ruisand 1886)



jusqu'à la Révolution, le Chapitre de S<sup>t</sup> Vincent de Mâcon a eu la <sup>collation</sup> nomination du curé de Régnié et a perçu la dîme de cette paroisse.

Sous les successeurs de Charlemagne, le comté de Mâcon passa sous la domination de divers princes. Des invasions vinrent porter à son comble l'état d'anarchie causé par la faiblesse du pouvoir central. Les Hongrois ravagent notre région en 935. Les seigneurs deviennent de plus en plus indépendants et la féodalité finit par s'établir définitivement et solidement dans notre pays.

C'est à cette époque (X<sup>e</sup> siècle) que le Beaujolais va être créé au profit d'un fils puiné de la grande maison des comtes du Forez. Pour constituer ce petit pays souverain, on détache du Mâconnais, du Forez et du Lyonnais divers territoires dont la capitale sera Bellijocus (Beaujeu). Désormais Régnié est incorporé dans le Beaujolais. Ce village est cité pour la première fois dans un acte de 948. (Cartulaire Aymard - charte 147).

Les guerres privées, les famines et les épidémies qui firent de grands ravages



dans le Beaujolais au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle n'épargnèrent pas vraisemblablement les habitants de Régnié, mais nous n'avons aucun document à ce sujet. Les lettres que Pierre le-Ténéral, abbé de Cluny, adressait au Grand-Maître des Templiers et au pape Eugène III pour intercéder en faveur d'Humbert de Beaujeu qui avait rompu ses vœux de Templier, montrent l'anarchie qui existait à cette époque et la misérable condition des serfs et des colons dont l'Eglise était alors la seule protectrice. <sup>①</sup>

La vieille église de Régnié de style roman, aux murs d'une épaisseur énorme, depuis longtemps désaffectée et qui a servi d'école et de mairie avant d'être vendue à un particulier date vraisemblablement de cette époque (XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle). Elle était entourée du cimetière, selon la coutume d'autrefois. Le village était constitué par les habitations que l'on appelle maintenant le vieux bourg; il avait l'avantage sur le bourg actuel qui a escaladé la montagne, d'être moins exposé aux intempéries du nord et de l'ouest.

① Ph. Michaud - Histoire du Beaujolais au XII<sup>e</sup> siècle - (Lyon - Aimé Vingtrinier 1863)



En 1218, Guillaume de Marchampt vend le mas de la Ronze au chapitre de Beaujeu, du consentement et en présence d'Humbert, sire de Beaujeu. Il s'agit à peu près certainement de ce domaine de la Ronze, à Régnie', qui devait appartenir plus tard à la famille de la Roche. Chulon, et qui fut confisqué pendant la Révolution.

En 1248, le roi S<sup>t</sup> Louis, se rendant à la 7<sup>e</sup> croisade, en Egypte, passa par Cluny, Orenas, en suivant le Chemin des Romains. Le passage du roi, accompagné d'une suite nombreuse de chevaliers fut un événement <sup>important</sup> pour les paroisses traversées et on en parla longtemps dans les chaumières.

Pendant la guerre de Cent Ans, les villages du Beaujolais eurent à souffrir des exactions commises par les nombreuses bandes de Grandes-Compagnies, de Card. Ténus et d'Anglais qui sillonnaient le pays. Le château de Villié fut pris par les Anglais. Un acte capitulaire de 1442 <sup>①</sup> parlant de l'état de ruine où

① Fonds de Beaujeu - cote 345 - carton 33. (É. Longin - Procès-verbaux de la visite de l'église collégiale de Notre Dame de Beaujeu et analyse de l'inventaire des archives du chapitre - Lyon. Emmanuel Villet 1890 -)



était tombée l'obédience de Fizey, nous retrace la misère des campagnes : « grâce aux guerres qui faisaient rage depuis longtemps, hélas ! dans le royaume de France et surtout dans la région, grâce aussi à la dépopulation du pays causée par ces guerres et par les épidémies, les pestes et différents autres désastres imprévus et catastrophes funestes, fléaux qui depuis trop longtemps exercent leurs ravages » puis le va-et-vient des Grandes Compagnies.

Depuis l'année 1400, le Beaujolais appartenait à la famille de Bourbon. En 1465, le duc de Bourbon devint un des promoteurs de la Ligue du Bien public. Pour se venger, le roi Louis XI fit envahir le Beaujolais par les bandes de Milanais de Galeas <sup>4e</sup> Visconti qui dévastèrent les campagnes. Tout retourna dans le calme quand le duc eut fait sa soumission au roi qui le combla de biens et d'honneurs. Quelques années après, en 1482, Louis XI vint à Beaujeu, accompagné de son historien Philippe de Commines.

Une disette régna au cours des années

En 1361, Hugues du Chil, prieur et curé de Régny est enterré dans le cimetière du chapitre de Beaujeu.



1529 et 1531 qui furent de vraies années de misère. Après la confiscation des biens du Connétable de Bourbon, le Beaujolais resta quelques années sous la domination du roi de France jusqu'à ce qu'il fut rendu aux héritiers du Connétable; à diverses reprises des compagnies de reîtres tinrent garnison dans le pays; pour payer la solde de ces garnisons royales, les villes, bourgs et bourgades du Beaujolais furent taxés.

Les guerres de religion se firent vivement sentir en Beaujolais où il y avait beaucoup de divisions religieuses.

Villefranche fut prise, le 22 mai 1562, par des protestants venus de Lyon; ils furent aidés par d'autres protestants venus du Beaujolais parmi lesquels on cite Benoît Charretot, appartenant fort probablement à la famille noble des Charretot, si connue en Beaujolais, qui possédait le fief de la Cerrière dont dépendait Régnie.<sup>①</sup>

Après la prise de Villefranche, le baron des Adrets envoya le capitaine de Montauban, à Beaujeu où le protestantisme

① Sur la prise de Villefranche par les protestants en 1562 par E. Longin (Lyon - Librairie ancienne Louis Brun 1899)

Au moment de la révocation de l'édit de Nantes, un Pierre Charretot, qui descendait probablement de Benoît Charretot, se retira dans le Brandebourg où il entra dans la garde de l'électeur (De Ehou - La France protestante)



fut prêché ainsi que dans les environs. Les armées protestantes et catholiques sillonnaient continuellement le Beaujolais commettant beaucoup d'exces. L'agriculture s'en ressentit, les cultures furent négligées et il en résulta une famine et une épidémie de peste en 1573. Guillaume Paradin, doyen du Chapitre de Beaujeu,<sup>①</sup> nous a laissé le triste tableau des calamités que subissaient alors nos aïeux : « Estant à la ville, les pources gens des villages et les riches aussi ne trouvoient point de pain à vendre, encore qu'ils eussent de l'argent à la main. Les pources s'augmentaient et estoient la grande pitié du monde de veoir les dictz pources qui estoient plus pastes et defaictz que trepaneuz. C'estoient grand' pitié de les veoir manger des herbes comme bestes ..... Les gens mourroient à Beaujeu et es villages voisins d'un comme mouches et les riches et médiocres qui ne mourroient pas de faim mourroient d'une fièvre chaude, les autres d'un flux de sang par le nez .... joinct que nous estions affligés de guerre et alloient gens d'armes par les champs, faisant infinis excez. » 77

① E. Langin - Les mentions de Guillaume Paradin de Cuyseaulx, Doyen de Beaujeu contenant ce qui a été fait es années 1572 et 1573 - Lyon - Walther & Co in-8.



La même année, Mandelot, gouverneur du Lyonnais, revenant de Paris, coucha à Ouzoux et emprunta le chemin ferre ou des Romains pour se rendre au château de l'Eschuse à Belleville.

De 1580 à 1586, la peste régna encore dans tout le pays beaujolais, le mal fit surtout de grands ravages dans les 2 dernières années. Lyon et Mâcon ne furent pas épargnés non plus.

La Ligue eut de chauds partisans dans le Beaujolais, notamment à Beaujeu. L'adhésion à ce parti attira les plus grands désastres sur la ville et les environs. La soldatesque d'aventuriers qui composait la garnison, sous les ordres de François de Wagu. Varenne, parcourait le pays, enlevait les récoltes et les bestiaux, dévalisait les maisons et avait chaque jour avec la population des démêlés qui finissaient toujours par le meurtre et l'incendie. Cet état de choses dura jusqu'en 1594, époque à laquelle la ville de Lyon s'étant soumise à Henri IV, la garnison de Beaujeu suivit son exemple. Petit à petit, grâce à la sage politique, d'Henri IV et de son ministre



Sully, tout rentra dans l'ordre et le calme revint enfin dans le pays. Selon la croyance populaire, le vieux et gigantesque tilleul qui existe encore devant l'ancienne église aurait été planté à cette époque.

Pendant les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, le pays subit plusieurs hivers rigoureux, notamment en 1603 et 1608 : les vignes furent gelées, les arbres fendus par le froid. En 1629 une nouvelle épidémie de peste fit des ravages, particulièrement à Beaugy. ou 1000 à 1200 personnes périrent en 8 mois.



# Réglstres paroissiaux - 17<sup>e</sup> & 18<sup>e</sup> siècles <sup>16</sup>

La création officielle des registres de l'état-civil date de l'Ordonnance de Villers-Cotterets, « la Guillelmine » rendue en août 1539 par François 1<sup>er</sup> et ainsi nommée parce qu'elle fut rédigée par Guillaume Joyet.

Dans cet acte, le législateur semble surtout préoccupé d'assurer l'authenticité des naissances, et ne parle pas des décès. Les baptêmes durent être désormais constatés par une série de pièces formant registre, faisant pleine foi de leur contenu et signés à cet effet du curé ou de son vicaire et déposées au greffe du bailliage ou de la Sénéchaussée.

La lacune de l'édit de Villers-Cotterets se fit vivement sentir et le tiers-Etat, en 1558, demanda que les registres des sépultures fussent tenus aussi régulièrement que ceux des baptêmes. Henri III par l'Ordonnance de Blois (1579) enjoignit aux curés de noter non seulement les naissances, mais encore les mariages et les décès.

Quelques membres du clergé



17

s'acquittèrent fort mal de leur tâche et les  
actes qu'ils rédigeaient sans aucun contrôle, ne  
présentent guère d'authenticité, ils sont  
néanmoins intéressants à parcourir.

x  
x x

La Commune de Régnié conserve  
dans ses archives des registres paroissiaux  
dont le plus ancien est intitulé : « Livre  
Baptist<sup>re</sup> pour la paroisse de Régnié. Louis Brac  
cure. 1644. » La lecture de ces vieux  
carniers offre un réel intérêt pour  
quiconque s'intéresse à l'histoire locale.

Au 17<sup>e</sup> siècle, le territoire  
de la paroisse de Régnié était en  
partie encore couvert de bois, broussailles  
ou vauvilles ; c'était comme le rapporte  
Louvet « un mauvais pays, où l'on  
récoltait un peu de blé et quelques vins »  
Les grands propriétaires fonciers étaient  
M. de Charton, seigneur de la Terrière  
et Régnié, à qui appartenait la justice  
de la paroisse et le marquis de la Roche-  
Chulon. La population était d'environ  
500 âmes. Quelques petits propriétaires,  
dont plusieurs étaient en même temps



négoçiants, formaient avec quelques grangiers ou fermiers la classe relativement aisée; l'autre partie de la population, généralement la plus misérable, était composée de vigneronns ou laboureurs et de quelques petits artisans.<sup>①</sup> Les agglomérations les plus importantes étaient, en dehors du bourg, les mas, granges ou hameaux des Foulx ou des Tuts, de la Ronze, de la Plaigne, de Vermus, etc..

Cette paroisse, l'une des trente-huit, formant l'archiprêtré de Vancorenard, faisait partie du diocèse de Mâcon (voir page 5); la ~~collation~~ <sup>collation</sup> appartenait au ~~chapitre~~ <sup>au</sup> ~~à la collation~~ <sup>au</sup> Chapitre St Vincent de cette ville.

"Messire" Louis Brac, le premier curé de Régnie qui nous ait laissé des actes de l'état-civil, les rédigeait très sommairement. Cet ecclésiastique ne nous a transmis aucun acte de mariage; quant aux sépultures, il ne les relate que fort succinctement et seulement à partir de l'année 1650: « Le dernier octobre 1650 a esté enterre M<sup>r</sup> Jacques Bulliat vivant notaire royal et greffier de Régnie. » « Ce jourd'hui second jour de novembre mil six cents cinquante

① On lit dans le Dictionnaire encyclopédique Larousse, tome VII, page 211 à l'article Régnie: Régnie, espèce de toile qui se fabriquait dans le Beaujolais. Il paraît - ~~il~~ à Régnie des tisserands fabriquant une toile spéciale? il y avait  
voir 3<sup>e</sup> volume page 12



a esté enterre' le corps de Catherine Cournois  
 en l'église dudict Rignye'. » Le 6 may 1651 a  
 esté enterre' Benoit, fils de Francois Orsellier. »  
 « Le 26 may 1651 a esté enterre' au cimetière de  
 Rignye' la mère de Thomas Collonjard, grangier  
 de M<sup>e</sup> Barjat. » etc..... Comme on le voit,  
 Louys Brac ne mentionne ni l'âge du  
 défunt, ni le nom des témoins qui ont assisté  
 au décès ; de plus, il n'a signé aucun acte  
 de sépulture, si ce n'est celui de : « Messire  
 Guyon, jadis curé de Durette, âgé de 78  
 ans, enterre' dans l'église de Rignye', le  
 samedi 23 mars 1652. Ont assisté et  
 officiaient Messire Philibert de Lavarenne  
 chanoine au chateau de Beaujeu, noble  
 Claude Barretot, aussi chanoine, Messire  
 Louys Brac curé de Rignye' et Messire  
 Claude Maistre, vicaire de Lantignie'  
 qui ont signé'. »

On trouve encore la signature  
 de Louis Brac à propos d'une  
 sépulture dans l'église : « Le 23 X<sup>bre</sup>  
 1651 a esté enterre' dans l'église de  
 Rignye' la femme de Jehan Baratin  
 de la Plaigne dans les tombeaux  
 de leurs prédécesseurs. Nota : Je lui ay  
 permis suivant le serment, par l'edit



Baratin, prononcé devant tous les assistants du convoi ayant assuré et affirmé que 'il suivra les intentions de ses prédécesseurs ponctuellement et sans manquer et si lesdits prédécesseurs n'ont suffisamment doté et fondé pour le droit de sépulture dans l'église et d'un banc pour le bénéfice du curé moderne, il augmentera au gré du curé et s'il ne le faict le curé moderne Louis Brac déclare la nullité. 77

Les actes de baptême sont libellés avec plus de précision, conformément à l'édit de Tillers-Bottierets. Dans tous, le curé indique le nom du père, de la mère, du parrain, de la marraine et de la "mère sage" ①

Louis Brac eut pour successeur son cousin Jean Chrysostome Brac qui fut installé le 2 février 1653. Le nouveau curé apporte beaucoup plus de soin que son parent à la tenue des registres. Il commence par certifier que: « le présent livre m'a esté remis par

① Dans les actes écrits par Rolin, vicaire de Louis Brac, Régnie est écrit Roniat; c'est presque la forme patoise actuelle: Regniat. C'est d'autant plus étrange que Louis Brac écrit toujours Rignye.



Monsieur Versault, lieutenant de Rignye', ce  
jourdhui vingt septième jour de février mil  
six cent cinquante trois. 77

En marge des actes de sépultures  
de 1652, J. C. Brac a noté les enterrements faits  
depuis 1645 par son cousin Louis Brac et les a  
fait précéder de cette mention : « Mémoire des  
enterrements que feu mon cousin Louis Brac,  
curé de Rignye' a fait lorsqu'il vivait et  
que j'ay trouvé en diverses feuilles volantes  
et lesquels j'ay voulu icy inserir pour en  
donner certificat..... Ils commencent ainsi:  
Enterrements 1645 M<sup>re</sup> Fontanis prêtre et vicaire  
de Rignye', etc... 77

Dans tous les actes de baptême,  
J. C. Brac, comme son prédécesseur, indique  
le nom du père, de la mère, du parrain et  
de la "mère sage" <sup>①</sup>; dans les actes de mariage,  
il indique la filiation des époux, le nom du  
notaire qui a rédigé le contrat et il relève  
in-extenso les "remises" ou certificats de  
publications des bans dans la paroisse d'origine  
des époux; enfin dans les actes de sépulture,  
il mentionne quelquefois si le défunt a reçu

① Il enregistre ainsi une naissance illégitime : « 30 Septembre 1673  
baptême de Philibert donné de Pierre..... et de Benoiste Gelin. 77



## Enquête de l'Evêque de Mâcon à Rigney

De 1668 à 1672 l'Evêque de Mâcon visita les paroisses  
des archiprêtres de Beaupré et de Vauxromain  
en faisant une enquête sur la conduite des habitants et  
de leur desservant. Voici la relation de cette visite à Rigney

« Rigney. Patron St Jean. Du samedi dix-neuvième  
jour de may 1668, Nous Michel Colbert, Conseiller du  
Roy en tous ses conseils, continuant la première visite  
générale de notre Diocèse de Mâcon, Nous nous sommes  
transportés au village de Rigney où ayant été reçu  
avec le dais par le curé et les paroissiens et ayant  
observé les cérémonies en tel cas requises, visité l'Eglise  
fait les prières pour les morts, visité le saint Sacrement  
et les chapelles qui y sont, ayant trouvé l'Eglise tant dehors  
que dedans en assez bon état, ayant trouvé le cimetière  
ouvert sur quoy nous avons ordonné que conformément à  
notre ordonnance rendue en notre synode tenu le 14 aoust  
dernier il sera procédé incessamment à la clôture dudit  
cimetière sous les peines portées à l'ordonnance.

« Nous avons fait comparaître devant nous Messire Jean  
Chrysostome Brac natif de Beaupré de notre Diocèse, prêtre  
curé dudit lieu, âgé de 41 ans lequel nous a fait voir ses  
lettres d'ordre, les lettres de provision de sa cure, sa prise  
de possession, auxquelles choses nous n'avons rien trouvé  
à redire, duquel serment pris et reçu de dire la vérité  
nous l'avons interrogé séparément ainsi qu'il suit:

« Enquis combien il peut avoir de communicants dans  
sa paroisse et s'ils font leur devoir de se confesser et de  
communier au moins à Pâques? A répondu qu'il y a  
environ 300 ~~communians~~ lesquels ont fait leurs  
confessions et communions pascales. Enquis s'il y a des  
hérétiques dans sa paroisse et combien? A répondu  
qu'il n'en connaît aucun. Enquis si les  
paroissiens observent le Carême et font abstinence  
de viandes défendues? A répondu qu'ils observent  
le Carême et font abstinence de viandes défendues.  
Enquis s'il y a quelqu'un qui ait quitté sa  
femme, qui soit marié au degré de parenté

(suite page 2e bis)



Les derniers sacrements ou pour quelle cause ils ne lui ont pas été administrés, s'il a fait son testament et ordonné des œuvres pïes ou laissé ce soin à la volonté de ses parents. Parfois le curé termine l'acte par ce souhait : « Que Dieu le mette en repos, c'était un homme de bien. » ou : « Dieu aye son âme et la mette en lieu de repos. » ; très rarement il indique l'âge, même approximatif du décédé. #

Mais où J. C. Brac se distingue de son prédécesseur et de ses successeurs, c'est qu'il s'est servi des registres de l'état-civil pour mentionner divers faits, peu importants en eux-mêmes, mais présentant un certain intérêt au point de vue de l'histoire communale et donnant un aperçu des mœurs et coutumes de l'époque. Ces notes sont de divers genres et sont écrites généralement en marge des actes. Nous en reproduisons quelques-unes.

« Ce jourdhuy mercredi treizième May 1654 veille Ascension N<sup>re</sup> Seigneur a esté plantée la croix de la Jarenne. May présent J. Crystost. Brac curé de Rigné. Et qui a été faicte et charpentée par Claude de Lagrange. André buyon a fourny le bois et moy curé j'ai nourry ledit Claude de Lagrange et Moons<sup>2</sup>



prohibé ou qui soit adultère public?  
 A répondu qu'il n'en connaît aucun.  
 « Enquis s'il n'y a point d'usuriers  
 publics dans sa paroisse? » a  
 répondu qu'il n'en connaît aucun dans  
 sa paroisse.

« Enquis s'il n'y a aucune inimitié dans  
 sa paroisse? » a répondu qu'il ne  
 connaît que la nommée Techarde  
 avec son voisin André Balandra,  
 lesquels depuis trois ~~ans~~ ou quatre ans  
 sont en querelle sans vouloir faire de  
 réconciliation qui dure.

« Enquis s'il n'y a point d'~~usuriers~~ publics  
 de jureurs ni blasphémateurs publics dans  
 sa paroisse? » A répondu qu'il n'en connaît  
 aucun.

« Enquis des livres de baptêmes  
 mariages et mortuaires lesquels  
 nous avons trouvés en assez bonne  
 forme en partie et ordonné qu'à l'avenir  
 ils seront mis en trois livres  
 particuliers

Et après plusieurs autres interrogations  
 ledit sieur curé s'est retiré et  
 a signé avec nous et notre greffier  
 (suite page 23 bis)



Lavarenne chanoine au chasteau de Beaujeu  
et curé de Lentigné doist payer la façon .77

Un autre procès-verbal de l'érection  
d'une autre croix : « Lejourdhuy Mardy  
dixneuxiesme May 1654 a été posée la  
croix appellée de l'Oraison en lieu et place  
d'une autre qui estoit gastée. faicte et  
charpentée par André de la grange et ce  
par le soing et diligence de M. Philibert  
de lavarenne chanoine et qui l'a fait  
faire à ses propres couts et despens. Elle  
a été mise et apposée May présent J. Ch.  
Brac curé de Rigné .77

Le curé ayant demandé à son  
supérieur, l'évêque de Mâcon, l'autorisation  
de bénir ces croix, transcrit intégralement  
la réponse qui lui a été faite : « J'ay reçu  
lettre de Monsieur Dubreuil aumosnier  
de Monseigneur de Mâcon qui est la  
reponce à la mienne par laquelle il  
m'escript ainsi : Monsieur j'ay communiqué  
la voste à Monseigneur de Mâcon qui a  
accepté la prière que vous luy faicte.  
C'est pourquoy il m'a commandé de  
vous faire sçavoir par celle cy quil  
vous donne la permission de bénir la  
croix dont vous m'avez fait un dessin



signé: Michel évêque de Mâcon  
J. C. Brae, curé Jay, greffier.

« Après quoi nous nous  
fait comparaitre devant nous  
Messire Jean Caguerel, notaire royal  
âgé de 40 ans, André Gayon âgé  
de 43 ans, Claude Vainoulet âgé de  
44 ans, Benoît Forchel âgé de 60 ans  
Claude Balloffy âgé de 60 ans  
Claude Bulliat le jeune âgé de 35  
ans, Pierre Meyra âgé de 35 ans,  
Claude Dumont dit l'assot âgé de  
50 ans, Philibert Vernay âgé de 26  
ans et François Martin âgé de 48  
ans lesquels représentent la meilleure  
partie des habitants de la paroisse  
du dit Rignye' avec Benoît Bulliat  
âgé de 52 ans et ayant comparu devant  
Nous en la maison curiale du dit  
lieu sur l'heure de 3 après-midi Nous  
avons pris et reçu leur serment en  
tel cas requis de dire la vérité et  
les avons interrogés ainsi qu'il suit:

Enquis s'ils n'ont rien à dire contre  
leur curé?

« Ont répondu qu'ils n'ont rien à dire  
contre lui et qu'ils en sont fort satisfaits.

Suite page 24 bis



24

dans la vostre en observant les cérémonies  
accoutumées. Je me recommande à vos s.s.  
prières en vous suppliant de me croire  
toujours Monsieur votre très humble et  
très obéissant serviteur. Dubreil. A Morscon  
le 22 may 1654. 77 et le curé ajoute: « J'ay  
benis les dites croix ce dimanche 31 may  
jour de la Trinite'. Celle vulgairement  
appellie de l'Oraison à l'issue de la messe  
Et celle de la garenne à l'issue des vespres  
1654. 72 » Et depuis, dit une autre note,  
une aultre croix a été mise en lieu et  
place de celle de l'Oraison et que l'orage  
et grand vent avait rompue et abattue  
et qui a esté beniste par M<sup>r</sup> de Lavarenne  
chanoine au chasteau de Beaugien le  
jour de S<sup>t</sup> Joseph 1666. Moy présent  
J. Ch. Brac, curé de Reigny. 77

Un peu plus tard il benit  
encore une croix. 77 Ce troisieme jour du  
mois d'april mil six cent soixante  
huit et le mardi de Pasque je soubsigné  
père de l'Oratoire de J<sup>su</sup>s et curé de  
Reigny ay benist une croix bois  
chastaignier des Foulx (aujourd'hui les Fûts,  
hameau de Reigny) à la place appellie  
l'Orme et laquelle croix a esté faicte



Enquis comme s'appelle leur paroisse, de combien d'âmes elle est composée, de combien de feux (familles), de quel baillage et de quelle élection elle est ?

Ont répondu qu'elle s'appelle Rignié, que le patron est Saint Jean, qu'il y a environ 500 âmes, qu'il peut y avoir 160 feux ou environ, et qu'ils sont du baillage et élection du Beaujolais.

Enquis s'ils n'ont point de sorciers, charmeurs, noueurs d'esguillettes et donneurs de breuvages ?

Ont répondu qu'ils n'en connaissent aucun.

Enquis comme s'appelle leur curé, et combien il y a qu'il est pourvu de sa cure ?

Ont répondu qu'il s'appelle Jean Chrysostôme Brac, et qu'il y a 17 ans qu'il est pourvu de la cure.

Enquis s'il fait bien son devoir, s'il n'est point mort d'enfant sans baptême ?

Ont répondu qu'il fait bien son devoir et qu'il n'est point mort d'enfant sans baptême.

Enquis s'il visite les malades et s'il a soin de leur administrer les sacrements.

Ont répondu qu'il les visite et a soin d'administrer les sacrements.

Enquis s'il n'a point fait de mariage clandestin, s'il ne fait point de trafic en marchandises, s'il ne va point aux tavernes; si on ne l'a jamais vu pris de vin et s'il n'est point joueur, ni blasphémateur ?

Ont répondu qu'il ne fait rien du contenu en l'article ci-dessus.

Enquis s'il fait le prône et catéchisme, s'il chante les messes et vêpres, et combien de fois il y a manqué depuis nos ordonnances ?

Ont répondu que les jours où il ne fait pas le prône, il fait le catéchisme, et que d'autres jours il fait le prône et ne fait pas le catéchisme; qu'il ne chante les messes que les messes solennelles, et ne dit les vêpres que les mêmes jours, et depuis une sainte Croix à l'autre, tous les jours de fêtes et dimanches.

Enquis s'il porte la soutane, s'il ne dit point la messe avec la soutanelle ou justaucorps ?

Ont répondu qu'il la porte habituellement et qu'il ne dit point la messe qu'il ne l'ait.

Enquis s'il ne fait point de fiançailles dans le cabaret depuis nos ordonnances ?

Ont répondu qu'il n'en fait aucune dans le cabaret.

Enquis s'il n'y a point dans la paroisse de femme qui vive scandaleusement ?

Ont répondu qu'ils n'en connaissent aucune dans la paroisse.

Enquis s'il n'y a point d'inimitié dans la paroisse ?

Ont répondu que la nommée Pécharde et son voisin André Balandra se querellent ordinairement et causent scandale aux habitants.

Enquis si le sieur curé dit la messe et les vêpres aux heures portées à nos ordonnances ?

Ont répondu qu'il la dit ordinairement sur les 8 heures et les vêpres sur les 3 heures, quand il lui arrive de les dire.

Enquis s'ils ne se plaignent point de quelque personne qui fasse des vexations dans la paroisse, ou qui prenne le bien d'autrui indûment ?

Ont répondu qu'ils ne connaissent personne qui fasse le contenu de l'article ci-dessus.

Et après plusieurs autres interrogations, les dits habitants ont tous unanimement et d'un commun consentement déclaré que tout ce qu'ils ont dit ci-dessus est bien véritable, ayant déclaré ne savoir signer, sauf les dits Coquerel, Bulliat, Guyot, Vaivoulet, Delaplanche, et Meyra qui ont signé avec nous et notre greffier. Signé: Michel, évêque de Mâcon, B. Bulliat, Vaivoulet, J. Coquerel, Delaplanche, P. Meyra, A. Guyot, Jay, greffier.

(Archives départementales de Saône-et-Loire, Série G. Registres des visites des archiprêtres de Beaujeu et de Vauxrenard en 1668-1672, folios 186 v° - 188.

*Voir le début de cette enquête page 21 bis*

*après avoir porté le nom de Big Reynnac la paroisse s'appelait alors Rigny ou Rignayé*



25

travaillée par Claude Chastillon demeurant  
audit lieu et ce à la diligence et despenss de  
Claude Baloffy et de Claudine Chancel  
son épouse. 77

72  
Voici maintenant la relation d'  
un accident raconté dans tous ses détails : 44  
Ce 7<sup>e</sup> may 1664 est tombé des escaliers de  
la maison du bourg de Rigny appartenant  
à Monsieur de la Cerrière, pour lors Guillaume  
Butty estant fermier dudit S<sup>r</sup> de la  
Cerrière, Jean Piccard masson demeurant  
au Ternus et lequel Jean Piccard masson  
portait et estait chargé de quatre mesures  
de blé<sup>1</sup>. la force lui manquant estant  
déjà bien avant d'age et lequel Piccard  
a esté enterre ce jourhuy huietisme  
dud<sup>e</sup> mois de May. 77

Un incendie est mentionné  
ainsi : 44 Ce jourhuy 16<sup>e</sup> juin 1673  
jour du Corps de Dieu le feu s'est  
mis à la chambre de Pierre Colonge  
appartenant à M<sup>e</sup> Lavarenne chanoine  
au chateau de Beaugien. 77

Le brave curé n'oublie pas  
de relater les améliorations ou embellissements

① La mesure valait 22 litres 652. (mesure de Beaugien)  
② Philibert de Lavarenne, prêtre et vétéran, chanoine de l'église collégiale de N. D. du chateau de  
Beaugien fut enterre dans l'église de Rigny le 24 septembre 1681.



apportés à son église : « Le lundi et mardi 14  
et 15 du mois de juillet 1664 a esté blanchie  
notre église de Rignye aux frais et despends  
de Thomas Coquerel par Claude Battailard  
de la paroisse de Bercie. Est aussi escript  
au revers de mon tableau S<sup>t</sup> Jean Baptiste  
qui fut faict l'année précédente 1663. 77  
Et un peu plus loin : « Le 26 août 1668  
M<sup>me</sup> de la Carrière a donné à l'Eglise  
de Rignye différents ornements d'église  
(chasuble, étole, manipule, etc....) et en a  
promis d'autres. 77 Au dessous de cette note, le  
curé a ajouté plus tard cette mélancolique  
mention : « promesse sans effet. 77

Il enregistre aussi quelques  
accidents produits par les phénomènes atmosphériques.  
« Le vingt-quatrième juillet 1665 veille S<sup>t</sup> Jacques  
et S<sup>t</sup> Christophe ont esté foudroyés du feu du ciel  
trois personnes ; un garçon et deux filles sous les  
noyers de la Ronze. A sçavoir Antoine  
Bernard natif de l'antiquié demeurant chez  
Jean Lohaut de (ou dit ?) pluma habitant  
de Rignye et Claudine Large fille de feu  
Benoist Large et sœur de Benoit Large de  
Rignye et Antsoinette presbier native de  
l'antiquié servante pour lors d'Antsoine  
Chinant de Rignye granger de Monsieur



27

de Chulon escuyer. Ledit Chinant demeurant à la Grange de la Ronze, lesquels trois corps furent enterrés au cimetière de Rignys' avec toutes les cérémonies de l'Eglise, le jour S<sup>t</sup> Jacques et S<sup>t</sup> Christophe, comme ayant fait acte de bons chrestiens, le jour de Pasques dernier s'estant confessés et communies ledit jour. Ainsi je l'atteste Jean Chrysostome Brac curé de Rignys' l'an mille six cent cinquante cinq jour j'ai escript. J. Ch. Brac curé de Rignys'. 77

Le dernier jour du mois de juin 1666 il a fait un aval d'eau qui a bien fait de mal à Beaujeu et icy à Rignys' et qui a emmené la planche d'Ardevel jusques au pré du Bast et laquelle je fis mettre et apposer l'an 1658 pour passer le ruisseau d'Ardevel. 77.

Une autre note nous dépeint une ancienne coutume encore en usage dans quelques régions : 44. Le 21 juillet 1668 est allée de vie à trépas la femme de Benoit Fermorel demeurant à la Ronze et laquelle a été inhumée au cimetière de l'Eglise de Rignys' et est morte au travail de l'enfant après s'être confessée



et communiqué quelques jours auparavant selon  
 qu'ont coutume de faire les femmes quand  
 elles sont près ~~de~~ leur accouchement. L'enfant  
 dont elle est accouchée est mort après avoir  
 été ondoysé par la mère sage Françoise  
 Lamoureux ainsi que l'ont certifié  
 Claudine Monneret et ph<sup>te</sup> Baratin  
 femme de Anthoine Gelin et Collonge  
 de Benoist Large. 77

Enfin, enregistrons une réserve  
 assez curieuse à propos d'une sépulture  
 dans l'église : « Ce jourdhuy dimanche  
 vingt septième du mois de 7<sup>me</sup> 1671 je  
 soussigné ai permis à M<sup>re</sup> Guillaume  
 Butty fermier de la Grange Charton<sup>①</sup>  
 d'enterrer Louis Butty son fils à l'église  
 de Rignye au devant et a costé de la  
 grande porte de l'église du c. Rignye  
 et cela de mon bon vouloir sans que  
 led. Butty aye aucun droit d'y enterrer

① Cette ferme appelée autrefois Grange Bozenan prit le nom de Grange Charton ou  
 Charretton lorsque la famille Charretton eut acquis le fief de la Cerrière vers 1550.  
 La famille de Millière acquit la seigneurie de la Cerrière vers 1750 et les dernières  
 descendantes de cette famille légèrent la Grange Charretton à l'Hôpital de Beaujeu  
 Armes des Charretton : d'azur au lion d'argent armé et lampassé de queues.  
 Armes des de Millière : d'azur à 3 tiges de millet d'or en pal.



ny comme fermier de la Grange Charton appartenant  
à Monsieur de la Terrière ny autrement en  
foy de quoy j'ay signé J. Ch. Brac curé de  
Régnyé. 77

Le dernier acte de J. Ch. Brac est du  
mois de novembre 1673; il quitta alors la  
cure de Régnyé pour devenir « chappelain  
de S<sup>t</sup> Barnabé en l'église de Beaujeu. 77

Il mourut le 5 Janvier 1677 et fut entermé  
dans l'église de Régnyé « au devant du grand  
autel. 77 Son successeur fut son neveu  
et filleul Jean Chrysostome Reverchon.

Le curé Reverchon tient les registres  
avec beaucoup de régularité; dans tous  
les actes, il indique les témoins qui signent  
lorsqu'ils savent le faire. Tous les actes  
(baptêmes, mariages, décès) sont inscrits  
dans l'ordre chronologique sur du  
papier portant le timbre de la généralité  
de Lyon (à huit, puis douze deniers par  
feuillet.) A partir de 1692, le registre  
est coté et paraphé: « le présent registre  
contenant douze feuillets cotés et  
paraffés par premier et dernier a esté  
remis au sieur curé de Régnyé pour  
servir de minutes à l'enregistrement  
des actes de baptêmes, mariages et sépultures



conformément à l'édit de sa Majesté du mois  
d'octobre 1694. 77

Les actes du curé Reverchon, rédigés  
d'une façon toute moderne, ne présentent  
aucun fait saillant; cependant l'un d'eux  
nous montre que le terrible hiver de 1709  
fit des victimes à Régnie: «Le neufiesme  
jour de janvier mil sept cent neuf je curé  
de Rignye soubz né au enterre trois jours  
après son décès Pierre Forchel laboureur  
aud. Rignye lequel est decédé dans un  
fond appartenant au seigneur de la  
Carrière appelle les Termes proche le  
ruisseau d'Audevel du matin et qui  
estant visite par le sieur Durneyrin  
chirurgien de Beaujeu deinté par  
Messieurs les officiers de la justice de  
Rignye s'est trouvé avoir un chappelet.  
Il est mort par la rigueur de l'huyvert  
et n'a esté trouvé que deux jours  
après son décès, ont assiste au convoi  
François et Jacques Forchel ses enfants  
vignerons aud. lieu qui n'ont signé  
pour ne scavoir escrire de ce enquis. 77

Pendant cette nefaste  
année, <sup>de famine et d'épidémie</sup> il mourut cent quatorze onze  
personnes à Régnie, presque le



quart de la population. ①

Le curé Reverchon mourut le 14 mars 1715, léguant tous ses biens aux pauvres de l'Hôpital de Beaujeu et fut remplacé par Antoine Robion. Avec ce prêtre, nous retrouvons les registres sommairement tenus; souvent les témoins ne sont pas mentionnés.

Dans les actes de cette époque nous relevons une naissance multiple ainsi enregistrée: « ces deux filles Claudine et Vincente et ce garçon ondoyé, né et enterré le quinzième dudit mois (novembre 1715) sont tous frères et d'une seule portée. » Plus loin, le 15 août 1754, enterrement de Madelaine Jobart « qui a été dévorée par un ours ou un loup n'ayant laissé que la tête et le cœur, le foy et les entrailles. » ②

①. La moyenne annuelle des décès pendant le 17<sup>e</sup> siècle était de 24.

②. Le fait est probablement le même que celui relaté par Blaise Laplatte, Secrétaire de l'Hôtel-de-Ville de Villefranche de la façon suivante: « Au mois de Juin 1754, il se répandit dans la province du Beaujolais plusieurs animaux carnassiers semblables à des loups, mais la tête plus petite, les jambes de devant plus courtes que celles de derrière et l'on a lieu de croire que ce sont des animaux qui dans le Dictionnaire de Crivoux se nomment hyenne. Ils ont causé beaucoup de désordres dans cette province, entre autres ils ont dévoré deux bergers dans la paroisse de Vaux, deux dans celle de St Julien, l'un desquels avait dix-neuf ans, deux dans la paroisse de Pommier, un dans celle de Marchamp, un dans celle de Rignier près Beaujeu, un aux Ardillats, un dans les Bruyères de Lacenas. »



Antoine Robion mourut à l'âge de 84 ans environ et fut enterré le 21 novembre 1759. Les témoins qui signèrent l'acte de sépulture furent Messire Boscaré, curé de Durette et Perond procureur fiscal de Régnie. Il eut pour successeur Messire Prudhomme qui exerça son ministère jusqu'au mois de juin 1788 et fut remplacé par le curé Leclerc. Le dernier ayant refusé de lire en chaire une lettre de M. Lamourette, évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire et ayant retracté le serment imposé à tous les membres du clergé par la loi du 27 novembre 1790, serment qu'il avait prêté devant le Conseil général de la Commune le 6 février 1791, fut déclaré prêtre refractaire et remplacé provisoirement par Baribel, prêtre desservant, le 17 juillet 1791 et définitivement par Nicolas Delafond, ancien vicaire de St-Vézier, élu à la cure de Régnie le 7 août 1791 et installé le 14 du même mois.

Le Nicolas Delafond appartenait à cette riche famille Delafond dont plusieurs membres occupèrent les fonctions de maire ou de procureur de la Commune de



Régnie pendant l'époque révolutionnaire. Il donna sa démission le 3 frimaire an 2 (23 novembre 1793)<sup>①</sup>

Le premier acte rédigé par Nicolas Delafond est du 23 août 1791, mais la loi votée par l'Assemblée législative, le 20 septembre 1792, enleva la tenue des registres de l'état-civil au clergé et la confia aux municipalités.

Le dernier acte du curé Nicolas Delafond est du 10 Décembre 1792, et le maire Philibert Delafond clot le registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures et le confie de suite « au citoyen Nicolas Delafond, notable et officier public de cette paroisse qui s'en est chargé et a

<sup>①</sup> Voici l'acte de démission : « Le 3 frimaire an 2, par devant la Municipalité de Régnie est comparu le citoyen Nicolas Delafond, prêtre curé de cette commune y résidant qui a dit qu'autrefois le gouvernement voulut des prêtres, je le fus aujourd'hui le peuple n'en veut plus, j'obéis à sa voix souveraine et je déclare par devant vous, citoyens, que je renonce dès aujourd'hui aux fonctions sacerdotales et que je ferai passer de suite mes lettres de prêtrises à la Convention nationale. De tout quoi il a requis acte, a lui octroyé et a signé avec nous. Signé : Monchanin, procureur de la Commune - Nicolas Delafont, Philibert Delafont, maire. Histoire p. 155



Le Père E. Bonnardet, prêtre Oratorien, originaire de Régnie,  
dans une relation de la vie du curé Jean. Chrysostome  
Brae (voir page 20) mentionne que ce prêtre établit à Régnie,  
en 1654, de ses propres deniers, deux écoles, l'une pour les garçons  
et l'autre pour les filles qu'il confia à Benoit Soulyzy et à  
sa femme Françoise Duerieux.



signé avec nous. >>

Plus tard, par la loi du 28 pluviôse  
an VIII (17 février 1800) le soin de tenir les registres  
de l'état-civil sera confié aux maires.

x x

En parcourant ces registres, on est  
frappé du petit nombre de témoins qui ont su  
signer leur nom. En dehors des notaires  
royaux qui étaient en même temps lieutenants  
et procureurs de la terre et seigneurie de la  
Cèrrière et Régnie: Coquerel, Brac, Teyrolet,  
..., des membres de la famille Butty, les  
riches fermiers de la Grange Bozenan, et  
dont l'un d'eux devint maire de Beaujeu,  
de quelques propriétaires, négociants ou  
marchands: Ferroux, Delafont, Mondranin,  
etc..., la généralité des témoins cités  
dans les actes, déclarent ne pas savoir  
écrire.

Et cependant la paroisse de  
Régnie avait des maîtres d'école au  
18<sup>e</sup> siècle. Les registres paroissiaux  
nous révèlent les noms de deux de ces  
instituteurs. Le 6 août 1758, Estienne-  
Marie-Joseph Berthillier, maître d'école  
de Régnie est témoin à un enterrement.  
En 1792, le maître d'école est Joseph



Milandre, frère de Gabriel Milandre, maître  
d'école à S<sup>t</sup> Sager. Ces Milandre étaient  
"originaires de la vallée d'Ouz, diocèse de  
Tignesol, en Piémont". Gabriel Milandre  
épousa une femme de Régnie et vint  
s'établir dans cette paroisse.

On constate également qu'  
aucun acte ne concerne les familles de  
Millière et de la Roche-Chulon, les grands  
propriétaires de la paroisse; en revanche  
le seigneur et la dame de la Pierre à  
Durette sont mentionnés à diverses reprises. ①

Il est vrai que les châteaux de la Berrière  
et de Chulon n'étaient pas situés sur  
le territoire de Régnie, cette commune  
possédant la particularité assez rare  
dans le Beaujolais de n'avoir aucun  
château seigneurial sur son territoire.

---

① C'est ainsi que le 14 décembre 1760 « le curé de Régnie reçoit  
dans son église le corps de haute et puissante dame Jeanne Bénigne  
« de la Chassagne, décédée d'hier au fief du Péray de cette paroisse;  
« âgée de 66 ans, dix mois, douairière de Louis Philippe Joseph Sarrazin de  
« la Pierre, seigneur de Durette, qui a été transporté dans la paroisse de Durette. »